



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES N° L13347\_3 Conformément à l'Annexe III du Règlement (UE) N° 305/2011 « RPC » et au règlement délégué N° 574/2014

#### 1. CODE D'IDENTIFICATION DU PRODUIT TYPE

# CRISTALITE TALOCHÉ

#### 2. USAGE PRÉVU

Enduit de finition à base de liant silicate majoritaire et acrylique pour la décoration et la protection des supports en maçonnerie et en béton.

#### 3. NOM, RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE CONTACT DU FABRICANT :

ALLIOS/LA PIERRE FERTILE Service Ingénierie Produits 2648, route départementale 6007 06270 VILLENEUVE-LOUBET

Contact: sip@allios.fr.

## 4. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE VÉRIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES

Système 4 pour usages avec prescriptions de performances faibles dans les ouvrages de bâtiments selon hEN 15824, plus système 3 pour la réaction au feu.

#### 5. LE PRODUIT EST COUVERT PAR UNE NORME HARMONISÉE

L'organisme d'évaluation technique (OET) ZAG, enregistré sous le numéro 1404, a réalisé les essais de réaction au feu du revêtement.

#### 6. PERFORMANCES DECLARÉES

Cf. tableau page suivante.

#### TABLEAU DES PERFORMANCES DECLARÉES DU PRODUIT CRISTALITE TALOCHÉ **SPÉCIFICATIONS** CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES **PERFORMANCES TECHNIQUES HARMONISÉES** Perméabilité à la vapeur d'eau Classe I: S<sub>d</sub> < 0,14 m ou V<sub>1</sub> Absorption capillaire et perméabilité à $w < 0.1 \text{ kg/m}^2.\text{h}^{0.5} \text{ ou W}_3$ l'eau Adhérence ≥ 0,5 MPa Conductivité thermique 1,085 W/(m.K) (1) EN 15824: 2017 A2-s1, d0 (2) Réaction au feu Durabilité Résistant au gel /dégel PND (3) Substances dangereuses

### 7. DOCUMENTATION TECHNIQUE APPROPRIÉE

Fiche technique, FDES, annexe page suivante.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement UE n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

A VILLENEUVE-LOUBET le : 10/04/2024

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe TOUTAIN
Responsable développement

<sup>(1)</sup> Valeur tabulée (cf. EN 1745 : 2012, tableau A12)

<sup>(2)</sup> Classement établi sur support classé A1 ou A2-s1, d0, suivant rapports P 0801/12-530-18 et P 0801/12-530-19.

<sup>(3)</sup> Absence d'exigence au niveau national.

#### **ANNEXE**

# À LA FICHE TECHNIQUE CRISTALITE TALOCHÉ

#### **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

**Contrôle qualité**: les caractéristiques d'identification du produit correspondent à celles pertinentes visées par le fascicule normalisé FD T30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU). Ce contrôle est réalisé suivant un système de management qualité et environnemental certifié ISO 9001 (2015) et ISO 14001(2015).

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Référentiels normalisés: NF DTU 59.1 (D3) ou NF DTU 26.1 (finition<sup>1</sup>).

**Durée de vie** : bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi du système, de 2 ans minimum, dans des conditions d'entretien normales, pour une durée de vie jusqu'à 10 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition et de leur environnement et qui peut être prolongée en entretenant/rénovant le revêtement.

Entretien d'aspect du revêtement : nettoyage à l'eau sous pression avec traitement EFYMURS (cf. fiche technique).

Entretien ou rénovation du revêtement : selon NF DTU 59.1.

Recommandations relatives aux conditions de stockage des produits de peinture après ouverture pour limiter la formation de résidus : nettoyer le couvercle et les parois verticales de chaque emballage, le fermer hermétiquement et stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

**Traitement des déchets** : emballages et résidus issus de produits destinés à des professionnels, traitables comme non dangereux en déchet banal de chantier pour les produits de peinture (sauf impressions en phase solvant). Codification selon décision 2014/955/UE : 08 01 12.

#### **CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI « CGE »**

Le produit décrit dans cette fiche est en l'espèce un produit de peinture (ou connexe). Les informations données sont le résultat d'essais et vérifications pour un emploi approprié dans le respect des règles de l'art : normes, règles professionnelles et documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent. Il appartient à l'acheteur d'apprécier ces caractéristiques pour l'emploi du produit, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente. Son emploi est possible par des non-professionnels conformément aux informations données sans nécessité de se reporter aux documents normatifs pouvant être cités. Les professionnels doivent s'y reporter ainsi qu'à nos conditions générales de vente et tout autre document qui les complète.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La norme PR EN 998-3 visée au § 9 du P1-2 (CGM) a finalement été homologuée sous la référence EN 15824.